

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande de modification des horaires d'un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Zeynep BAS ZENGIN, tenancière de l'établissement public concerné, domiciliée à Aigle, lui a adressé une requête tendant, à obtenir une autorisation de modification des horaires du commerce mentionné ci-après et ce, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	snack-bar "Kebab", sis sur la parcelle N° 767, folio 3, au lieu-dit "Neyrouda"
Adresse	:	Avenue de la Gare 10
Enseigne	:	"LE MONDIAL"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un snack-bar "Kebab"
Heures d'ouverture et de fermeture (Modification)	:	Dimanche à jeudi : 09 h.00 à 23 h.30 Vendredi et samedi : 09 h.00 à 24 h.00 (Modification de la décision du conseil municipal du 21/23 août 2011)
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 6 novembre 2017.

Monthey, le 6 octobre 2017

L'Administration communale